



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire
de la commune de Plan-les-Ouates

19 septembre 2012

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments du 30 septembre 2009 ;

vu la proposition de la commune de Plan-les-Ouates du 20 mars 2012 ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature du 19 juin 2012,

ARRÊTE :

Il est donné le nom de : ruelle de l'Ancienne-Poste

à l'artère débutant entre le 145 et le 147 route de Saint-Julien et sans issue.

Cette dénomination rappelle l'emplacement du bureau de poste de Plan-les-Ouates entre les années 1889 et 1996.

Entrée en vigueur de cette dénomination : 1^{er} novembre 2012

Le code voie de cette artère est : 63304

Communiqué à :

CHA	1 ex.
DU	1 ex.
DF	1 ex.
DIME	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :

A. U. de G.